

**FICHE DESCRIPTIVE  
REALISATION D'UN DRAINAGE AGRICOLE PAR LA SCEA DU LINDRE  
sur la commune de GELUCOURT**

**Récépissé n° 57-2012-0000155**

**1 - GENERALITES**

**Maître d'ouvrage :**  
SCEA du Lindre  
M. KREBS Vianney  
Ferme de Bédestroff  
57260 – BOURGALTROFF

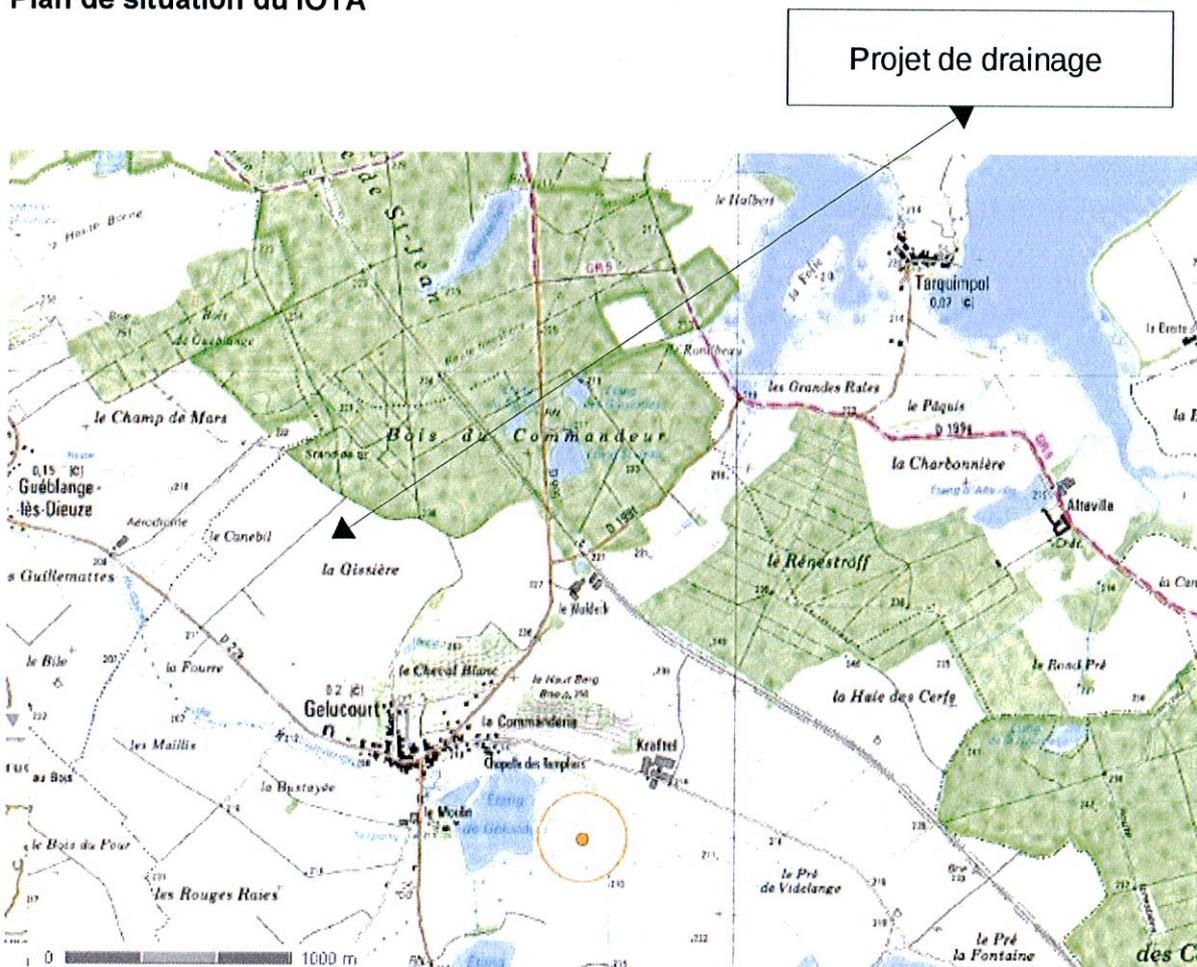
**Coordonnées :**

**Tél : 06 07 38 70 17**

**Fax :**

**Mail :**

**Plan de situation du IOTA**



Section 2 : parcelles n°s 3 à 10 – 71 et 96.

Surface du drainage : 35,25 ha

## CARACTERISTIQUES DU DRAINAGE

### ↳ Données générales des bassins versants

Surface du bassin versant	4 398 ha
Surface en zones agricoles	3 855 ha
Surface en forêt, bois, vergers	429 ha
Surface du projet de drainage	35,25 ha
Surface en construction, décharges, carrières	34 ha
Surface de plan d'eau, marais, tourbières	80 ha
Surface du projet et des drainages réalisés	35,25 ha

### ↳ Incidence hydraulique

Débit caractéristique (calibré à 1 L/s/ha) du projet de drainage	35,25 l/s
--	-----------

### ↳ Composition des réseaux de drainage

Les réseaux sont composés :

- ▲ de drains Ø 65 parallèles entre eux, posés à 0,80 m de profondeur et distants chacun de 10 mètres,
- ▲ de collecteurs de différents Ø 100, 125, 160, 200, et 250 (strabusil) enterrés à 1,10 m de profondeur en moyenne. Ils reçoivent l'eau recueillie par les drains et débouchent dans l'émissaire,
- ▲ ces tuyaux sont en PVC annelés, perforés pour permettre à l'eau en excès dans le sol de pénétrer à l'intérieur. Leur fabrication fait l'objet d'une norme française NF U 51 ou d'une norme européenne équivalente. Dans les zones sensibles, des tuyaux PVC non perforés sont utilisés,
- ▲ l'enfouissement des drains et collecteurs nécessite l'emploi :
  - d'une trancheuse qui ouvre une tranchée d'environ 30 cm et enfouit directement le tuyau dans le fond de la fouille,
  - d'une sous-soleuse qui fend la terre avec un soc et enfouit le tuyau à l'arrière du soc.

### ↳ Rejet du drainage

Le projet de drainage a deux sorties. Ces points de rejet ont été choisis en fonction de la topographie de la zone.

Les émissaires sont des fossés se déversant dans le Ruisseau de Videlage (2<sup>ème</sup> catégorie piscicole)

Les sorties de drainage seront entretenues régulièrement en faucardant le bord du cours d'eau récepteur.

## MESURES CORRECTRICES ET COMPENSATOIRES

L'agriculteur est informé des nuisances que peut provoquer l'apport d'engrais azoté et de traitements phytosanitaires sur les parcelles drainées. Une conduite raisonnée est prévue en fonction des besoins et de l'état de la plante.

Une haie champêtre de 100 mètres sera réalisée au bas des parcelles 8 et 9, section 2, soit dans le prolongement de la haie actuelle de la parcelle n° 63. Cette haie sera constituée de plants d'aubépine, de charmes, de noisetiers et autres arbustes, implantés tous les 5 mètres.

Mise en place d'une ripisylve sur le ruisseau de Videlage sur les parcelles section 2 n°s 32 à 36 et 122, sur un linéaire d'environ 400 mètres. Cette ripisylve comportera des espèces diversifiées (saule, frênes, sorbiers et charmes).

La haie le long du chemin agricole sera complétée (soit 20 mètres de plus).